40 En 1615, le nonce Ubaldini donne, au nom du pape et de vive voix seulement, ces pouvoirs aux quatres pères qui s'embarquent pour le Canada.

50 Vers la fin de 1617, — peut-être au commencement de 1618, — Louis XIII demande à Paul V d'accorder au provincial de Saint-Denis, avec les autres pouvoirs, le privilège exclusif de choisir et d'envoyer des missionnaires au Canada.

60 Au mois de mars 1618, le nonce Bentivoglio accède à la demande du roi, en vertu d'une commission spéciale du pape.

70 Enfin le roi confirme l'établissement de la mission des récollets par des lettres patentes.